Nations Unies S/2019/253

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mars 2019, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Pérou et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Allemagne et le Pérou, en étroite coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse issue de la réunion tenue le 4 mars 2019 sur le Yémen (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karen **Pierce**

19-04745 (F) 220319 250319

Annexe à la lettre datée du 20 mars 2019 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Pérou et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Résumé des travaux de la réunion sur le Yémen, tenue le 4 mars 2019 par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Le 4 mars 2019, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation au Yémen. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, accompagné des experts de son équipe et de l'équipe de pays des Nations Unies, a fait un compte rendu aux membres du Conseil.

Les membres du Conseil ont demandé comment on pourrait renforcer la participation directe des femmes aux pourparlers, outre le rôle consultatif qu'elles jouaient déjà auprès de l'Envoyé spécial, et à l'application de l'accord de Stockholm, et si un plan d'action ou une stratégie avait été mis en place à cet effet, en faisant observer qu'aucune information n'avait été donnée à cet égard dans les rapports présentés jusqu'alors sur la résolution 2451 (2018). Ils ont également posé des questions sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour permettre aux femmes de recevoir l'aide humanitaire et des services, pour prévenir et combattre la violence sexiste, notamment les mariages d'enfants et la violence sexuelle liée aux conflits, et pour soutenir les défenseuses des droits de la personne et les journalistes qui étaient détenus ou attaqués ou qui avaient disparu.

Les principaux points ci-dessous ont été soulevés à la réunion :

- L'Envoyé spécial a exprimé son attachement à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et a regretté que, malgré les efforts faits, la délégation aux pourparlers de Genève et de Stockholm n'ait pas inclus dans ses rangs au moins 30 % de femmes, comme le Conseil de sécurité le préconisait et comme cela avait été le cas à la Conférence de dialogue national de 2013. À Stockholm, seulement une femme s'était jointe à la délégation du Gouvernement au dernier moment ;

- Les huit expertes yéménites du Groupe consultatif technique de l'Envoyé spécial avaient joué un rôle plus actif aux pourparlers de Stockholm qu'à ceux de Genève, mais les parties n'avaient pas accepté leur présence dans la salle durant les négociations officielles. Au lieu de cela, elles avaient établi des documents techniques thématiques et essayé de dialoguer avec les parties dans le cadre de réunions bilatérales. Une majorité d'entre elles étaient également membres du Pacte des femmes yéménites pour la paix et la sécurité et elles dirigeaient toutes des initiatives locales de consolidation de la paix au Yémen. Le texte de l'Accord de Stockholm ne tenait pas compte de la problématique femmes-hommes et l'Envoyé spécial a estimé que le Groupe consultatif technique devrait vérifier et analyser la teneur de tout autre accord lors des prochains pourparlers et donner ses avis à cet égard, et, par ailleurs, promouvoir les activités menées dans d'autres voies entre deux sessions de négociations ;

- Le Bureau de l'Envoyé spécial faisait activement campagne pour que les femmes soient représentées au comité de Taëz, qui devait étudier les moyens de parvenir à la désescalade et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Il continuerait de promouvoir la participation des femmes aux initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation et à d'autres initiatives de troisième

voie, notamment dans le cadre de Yemeni Voices, un projet de communication ouverte sur la consolidation de la paix qui offrait aux Yéménites de toutes les catégories sociales et de toutes les provinces un mécanisme indépendant pour communiquer et échanger des vues sur les négociations et le processus de paix en général, notamment au moyen d'un portail Web, des sondages en ligne et par SMS, des analyses des médias sociaux et des ateliers en salle ;

- L'un des principaux problèmes était le caractère exclusif imposé par les parties aux pourparlers, auxquels les groupes de femmes et d'autres mouvements politiques et sociaux n'étaient pas associés, et le fait que c'étaient les acteurs militaires, plutôt que les acteurs politiques ou la société civile, qui détenaient le pouvoir de prendre des décisions, y compris pour ce qui est de l'application de l'accord de Stockholm à Hodeïda (Yémen). Le Bureau de l'Envoyé spécial était néanmoins déterminé à réexaminer les bons résultats de la Conférence de dialogue national de 2013 et à définir des modalités visant à renforcer la participation véritable des femmes à toute activité de transition ;

- Le groupe chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité de l'équipe de l'Envoyé spécial était financé au moyen des ressources extrabudgétaires versées par le Japon, jusqu'à ces derniers temps, et par l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais les postes du groupe ont été inclus dans les demandes de ressources ordinaires pour 2020. Le Bureau de l'Envoyé spécial collabore avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui a proposé d'y détacher une conseillère, et continue de soutenir les activités du Pacte des femmes yéménites pour la paix et la sécurité ;

- Un membre du Conseil a signalé que, durant le mois où il avait été affecté sur place pour surveiller le cessez-le-feu à Hodeïda, le général de division (à la retraite) Patrick Cammaert avait insisté pour rencontrer des femmes médecins et des infirmières des établissements de santé, après s'être rendu compte qu'on ne lui donnait la possibilité de s'entretenir qu'avec des hommes lors de ses visites, et il avait pu obtenir de nouvelles informations en parlant avec des femmes. Les exploits de l'association des mères de disparus, qui avait réussi à obtenir la libération de 336 détenus, ont également été évoqués comme un exemple de ce que la voix et la volonté de mobilisation des femmes pouvaient produire ;

- Au sein de l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen, quatre organismes s'occupent de la violence sexuelle et sexiste : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ONU-Femmes. Les spécialistes des droits de l'homme s'exposent à de grands risques et ont beaucoup de difficultés à obtenir des renseignements de base, surtout dans le nord. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a noté, entre autres faits recensés, que des violences sexuelles étaient commises contre les réfugiés, les déplacés et les personnes en quête d'asile et dans les lieux de détention, officiels ou non, et qu'un grand nombre de cas concernaient des mineurs, et a constaté que le sous-groupe de la violence sexiste continuait d'avoir un budget très insuffisant.

ONU-Femmes, en tant que secrétariat du Groupe informel d'experts, a présenté certaines des recommandations qu'elle avait faites par écrit aux membres du Groupe :

- ONU-Femmes et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix devraient soutenir le Bureau de l'Envoyé spécial en présentant des

modalités et des propositions visant à mobiliser des moyens pour donner corps à certaines des idées préconisées par la société civile yéménite. Il s'agit notamment : d'insister sur le taux de représentation féminine de 30 % comme condition préalable à toute activité menée par l'ONU et comme principe de base régissant la composition de tous organes créés par les accords, comme les comités de désescalade, de réparation, de reconstruction, de coordination du redéploiement et le comité chargé de dégager un consensus sur le règlement de la situation à Taëz ; de charger officiellement le Groupe consultatif technique d'examiner toute proposition et tout projet de texte issus de pourparlers ; d'établir une délégation féminine représentant toutes les parties ; et de promouvoir la participation active des parties prenantes nationales à un dialogue politique qui s'inspire des résultats de la Conférence de dialogue national, notamment si les négociations entre les belligérants piétinent ;

- L'ONU devrait rendre compte au Conseil de sécurité des consultations tenues avec les dirigeantes et les organisations féminines sur l'application de l'accord de Stockholm par les parties, notamment en ce qui concerne le redéploiement des forces de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, les échanges de prisonniers et Taëz, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire dans ces zones ;

- Le Pérou, en sa qualité de Président du Comité des sanctions, et le Royaume-Uni, en tant que pays à l'initiative des résolutions du Conseil de sécurité sur le Yémen, devraient insister auprès des autres membres du Conseil sur la nécessité d'envisager d'inclure des dispositions plus fermes dans les prochains textes sur le Yémen. Ils pourraient suggérer : de faire des violences sexuelles et sexistes un critère à part entière pour l'application des sanctions, comme c'est le cas d'autres régimes de sanctions, et de demander que des spécialistes des crimes sexistes fassent partie du Groupe d'experts ; de condamner toutes les attaques dirigées contre des défenseuses des droits de la personne et de demander à l'ONU de rendre compte des plans et des activités mis en place pour protéger ces personnes ou leur permettre de signaler des menaces contre leur propre sécurité ; de rappeler les obligations imposées par le Traité sur le commerce des armes et de demander la cessation de tout transfert d'armes aux parties ; de rappeler avec plus de fermeté le taux minimum de représentation féminine de 30 % arrêté à la Conférence de dialogue national et de souligner la nécessité d'un processus politique et d'un processus de paix inclusifs qui reposent sur une représentation de toutes les régions, de toutes les tranches d'âge, de tous les groupes sociaux et des deux sexes, et sur la prise en compte des questions relatives à la problématique femmes-hommes dans l'élaboration de tous accords ; et d'inviter les partenaires internationaux à soutenir les activités de consolidation de la paix et de règlement des conflits menées par les femmes au niveau local ;

- Dans le prolongement de la Manifestation pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen tenue récemment à Genève, le Conseil de sécurité et ses membres devraient rappeler à la communauté internationale de privilégier le financement des activités qui sauvent des vies, comme celles visant à lutter contre la violence sexiste et à répondre aux besoins urgents en matière de santé procréative des femmes et des filles yéménites.

Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a complété ces suggestions en faisant d'autres recommandations relatives à leur mandat. Outre les modifications qu'il était proposé d'apporter au régime de sanctions, il faudrait que les futurs accords comporte des dispositions portant expressément sur les violences

sexuelles commises en période de conflit, y compris l'absence d'amnistie pour ces crimes et l'inclusion de ces crimes comme actes prohibés dans la définition de tout cessez-le-feu, et les équipes chargées de surveiller le respect des cessez-le-feu devraient être dotées de moyens et de compétences sur cette question. Toutes les entités de l'ONU chargées de tâches de protection devraient demander des ressources supplémentaires pour pouvoir assurer efficacement le suivi de la violence sexuelle en période de conflit au Yémen, notamment du lien qui existe entre ce phénomène et la traite d'êtres humains et l'extrémisme violent, comme indiqué dans la résolution 2331 (2016).

Les Coprésidents ont conclu en exprimant leur intention de donner suite aux recommandations formulées durant la réunion, en particulier la demande de l'Envoyé spécial tendant à ce qu'une action conjointe soit menée auprès de différents acteurs et par différentes voies en vue de promouvoir la participation directe des femmes aux pourparlers.